

Si Pierre Causse a été, de par son ministère, appelé à vivre dans différents lieux, trois ont été très importants : Prime-Combe où il a pris l'engagement de sa vie chrétienne (il a dû par la suite s'occuper de la gestion) Notre-Dame-du-Pouy où il a fait ses études afin de devenir prêtre et Tour Sainte où il a vécu une grande partie de sa vie, siège de son ministère.

Deux éléments ont depuis le vingtième siècle transformé la vie chrétienne : un manque de prêtres et un manque de fidèles. Il en résulte que de nombreuses églises et écoles chrétiennes sont désacralisées ou fermées.

De nombreux établissements ont dû être vendus ou ont changé d'utilisation. Le séminaire de Notre-Dame-du-Pouy, Prime-Combe et Tour Sainte en font partie.

Après avoir fait ses premières années à l'école de Lunel Pierre Causse entre dans le « cursus » pour le conduire à la prêtrise.

M. Lâm PHAM-THANH le dévoué archiviste des Lazaristes nous donne son parcours :

« Pierre Causse a été reçu dans la Congrégation en octobre 1940. Il a commencé son séminaire interne en 1941, puis le STO, il a étudié la philosophie de 1942 à 1944. Il a été tonsuré le 15 mars 1946, reçu les ordres mineurs le 16 mars et le 2 juillet 1946, a été ordonné sous-diacre le 29 juin 1947, diacre le 2 juillet 1947, prêtre le 27 mars 1948. Toutes ses études au grand séminaire étaient suivies à Notre-Dame du Pouy. Il y a été ordonné dans la grande chapelle. »

-Lazaristes de Marseille avec Tour Sainte, tout en gérant à un moment la gestion de Prime-Combe.

-Donne quelques fois des cours de théologie à Montpellier.

Prime-Combe : M. Marcel Rivière nous indique dans sa publication que la date traditionnelle de la création de Prime-Combe serait 887. L'arrivée des Lazaristes remonte en 1875. En 1880 c'est la création de l'orphelinat qui sera remplacé en 1923 par une école apostolique. 1964, fermeture de l'école.

Pour plus de précisions, voir la publication de Marcel Rivière (30 Août 2024.)

Il y a, en ce moment (2024) une action concernant le devenir de Prime-Combe. On trouvera par la suite les comptes rendus des actions, en cours et à venir...

AMICALE DES ANCIENS de N.D. de PRIMECOMBE

Prime-Combe le 13 septembre 2024



Chers amis,

À l'évocation de Prime-Combe, nous avons tous des souvenirs heureux, et depuis qu'il n'y a plus de présence lazariste sur le site, nous sommes soucieux de son avenir.

Le 1er mai 2022, nous avons pris l'initiative d'une rencontre avec le nouveau provincial lazariste, nous lui avons exprimé ce souci, et nous avons débuté une réflexion sur le devenir du sanctuaire, persuadés qu'il devait rester un pôle spirituel, compte tenu de son histoire et de l'attachement des chrétiens de la région à Prime-Combe.

Il était alors convenu que nous serions tenus au courant des projets et des décisions que prendrait la congrégation.

Par la suite, le Père Carrara, curé de l'ensemble paroissial, a eu le souci de continuer à faire vivre le sanctuaire en y célébrant la messe chaque jeudi et pour chaque fête mariale.

Aujourd'hui, nous apprenons par ouïe dire qu'un projet de vente est sur le point d'être signé avec un investisseur local.

Le bureau de l'amicale, ainsi que les paroissiens du sommiérois, profondément attachés et dévoués à Prime-Combe, sont peiné et même vexés d'être mis devant le fait accompli.

Notre crainte est que le site de Prime Combe soit traité comme une simple affaire commerciale. Or Prime-Combe a une âme, et la Vierge en est le cœur depuis plus de mille ans !

Il est vrai que le projet prévoit la cession des bâtiments religieux (chapelle, véranda) et du chemin de croix à l'évêché de Nîmes, mais ce sera

un ilot au milieu d'autres bâtiments de rapport.

Amicale des Anciens de Notre Dame de Prime-Combe
Chez Marcel RIVIERE 1 Rue de Langlade 30250 ASPERES

prime-combe@orange.fr

Nous pensons que Prime-Combe doit continuer à être un lieu d'accueil pour les paroisses, les pèlerins et les groupes, et que pour ce faire, la salle Frère Paul (que l'amicale et des paroissiens ont financée) ne doit pas changer d'affectation, quitte à racheter ce bâtiment.

Sans lieu d'accueil, le caractère spirituel de Notre Dame de Prime-Combe s'effacera, le sanctuaire perdra son âme et ne sera plus qu'un joli décor pour touristes.

Le devenir de Prime-Combe se joue en ce moment.

Nous vous invitons à nous retrouver le samedi 5 octobre à 11 heures : salle Frère Paul autour d'un apéritif dinatoire.

Merci de confirmer votre présence avant le 1er octobre auprès de Max soit par téléphone 06 69 17 15 54, soit par mail max.pat.b@gmail.com

Nous vous transmettrons les informations que nous avons reçues, nous répondrons à vos questions, et surtout nous vous écouterons parce que toutes les idées que vous pouvez avoir pour le devenir de Prime-Combe seront les bienvenues.

Certes notre amicale n'a pas de poids juridique, mais elle a un poids moral qu'il faut faire entendre.

Pour paraphraser le Père Rivière :

"Sainte Vierge, nous avons fait ce que nous pouvions, faites le reste !"

Le bureau de l'amicale

COMPTE RENDU - RÉUNION PRIME-COMBE 05/10/24

Une trentaine de participants (moins qu'annoncé) sur 251 adhérents à l'association, et autant ayant demandé un compte rendu.

Nous convenons d'alterner les prises de parole pour moins de

monotonie et pour montrer qu'il s'agit d'un travail collectif.

Michel Faucon accueille les participants (anciens élèves et amis de Prime-Combe), informe que cette réunion fait suite à la rencontre avec le Père Carrara du 12 septembre, et rappelle l'objectif de la réunion qui commence par un « Je vous salue Marie » et une invocation à Notre Dame de Prime-Combe.

Marcel Rivière précise que sur les conseils de Jacques Sauvaire, il a avec Paul, rencontré toutes les parties prenantes : vendeur, acheteur et mairie de Fontanès, une rencontre avec l'évêché devant intervenir la semaine prochaine. Il s'agissait d'entendre de la part de tous les protagonistes leurs intentions, leurs projets et leurs soucis. Cela a permis de nuancer et parfois corriger certains propos rapportés. La municipalité de Fontanès s'interroge sur la viabilité du projet actuel, et suit positivement notre démarche. Le père Pellefigue nous a écouté avec attention et respect. L'acheteur nous a reçu très poliment et voulait être chaleureux, c'est un ancien publicitaire qui connaît bien son métier, il nous a présenté ses projets en essayant de nous faire rêver.

Paul Martin présente et détaille le tableau de répartition des tâches qu'il a établi, tableau répondant aux questions Qui fait Quoi, Quand et pourquoi, et Quels résultats ?

A ce jour, l'état des lieux et le projet sont les suivants :

Marcel et Paul en alternance

Depuis le départ du dernier prêtre Lazariste, la Congrégation de la Mission réfléchit au devenir de Prime-Combe avec deux options : soit le céder soit le vendre. Il convient de distinguer les bâtiments religieux des autres bâtiments et des terrains.

Le vendeur a proposé de céder le site à l'évêché qui n'a pas répondu, il n'aurait pas trouvé (nous dit l'évêché) de congrégation susceptible de reprendre le site (deux projets n'ont pas abouti) donc il vend le site de Prime-Combe, hors bâtiments religieux qui sont cédés à l'évêché (chapelle, véranda, gradins, clocher et chemin de croix).

La municipalité rappelle que Prime-Combe est en zone verte non constructible et (cela a été acté en conseil) n'est pas favorable à des habitations permanentes pour des particuliers (transformation des locaux en

logements) mais n'est pas défavorable à l'implantation d'une communauté (« Ce serait une école, je serais le plus heureux » dit le maire). Elle ne demande pas la démolition de l'ancienne école (bâtiment rouge), mais sa sécurisation.

L'acheteur achète les terrains et les bâtiments civils. Son projet prévoit de restaurer et de revendre des bâtiments par lots, avec du terrain. C'est un investisseur qui entend (c'est normal, c'est son métier) recueillir les fruits de son investissement.

Bâtiments revendus : la maison des sœurs, la maison des lazaristes de passage, et le bâtiment des scouts incluant la salle Frère Paul -où nous sommes- qui n'existera plus.

Bâtiments conservés : l'hôtellerie et le bâtiment gris. L'hôtellerie sera transformée en appartements de 2 et 3 pièces destinés à la location de courte durée. Le bâtiment gris sera aussi destiné à la location de gîtes. Il y aura un appartement pour un gardien et un « mémorial » ouvert à tous dans les anciennes cuisines incluant la grotte.

Bâtiment abattu : le bâtiment rouge de l'école sauf une partie du rez-de-chaussée (ancienne salle d'études) pour à terme implanter une salle de conférence, ainsi qu'un restaurant sous le préau et dans l'atelier du Frère Paul.

Il projette de réhabiliter l'abri des pèlerins où il y aurait un distributeur de boissons, de nettoyer l'allée du rosaire, de créer un parking de 50 places avant la croix de réparation (avec les gravats de l'école) et de fermer l'entrée du site par un portail.

Réflexions :

De notre point de vue, deux erreurs ont été commises :

1. Traiter la vente de Prime-Combe dans le secret, sans informer ni les paroissiens ni les anciens élèves, cela ouvre la porte aux rumeurs et aux supputations, Nous pensons qu'il aurait fallu prendre le temps d'informer, de présenter, d'expliquer, pour peut-être s'approprier le projet et y adhérer.

L'actualité montre que la culture du secret est néfaste à l'Église...

2. Traiter la vente de Prime-Combe comme une affaire commerciale sans tenir suffisamment compte de son caractère propre, et sans tenir compte de l'attachement viscéral, profond, d'un grand nombre à Prime-Combe, qui

risque de devenir un produit d'appel exotique pour attirer des touristes.

De plus, le projet qui nous est présenté est élaboré à partir de la situation actuelle (diminution de la pratique, raréfaction des prêtres, apport immédiat d'argent) mais le protocole engage-t-il l'acheteur dans la durée ? Et où est l'acte de foi en l'avenir ?

Marcel Avantages du projet :

Les bâtiments religieux sont préservés et le site n'est plus laissé à l'abandon, il est remis en état et valorisé.

Paul Inconvénients du projet Prime-Combe est démantelé et perd son âme. Il y aura 5 propriétaires : règlement de copropriété, gestion des espaces communs...

Quid en cas de revente et Quid en cas de nouvelle municipalité ?

Il nous apparaît que l'on se précipite vers une solution rapide, sans avoir pris le temps d'en investiguer d'autres. On a l'impression que l'acheteur a séduit ses interlocuteurs qui nous paraissent bien crédules. Il doit s'engager à respecter ses engagements sur le long terme.

Nous pensons que compte tenu de son histoire, Prime-Combe doit rester un pôle spirituel, doit continuer à être un lieu d'accueil pour les paroisses, les pèlerins et les groupes, parce que sans lieu d'accueil, le caractère spirituel s'effacera, et que pour ce faire, la salle Frère Paul doit continuer à exister, sinon le sanctuaire ne sera plus qu'un produit d'appel et un joli décor.

Ce que nous avons fait.... en 3 semaines

Nous avons rencontré et écouté toutes les parties (sur les conseils de **Jacques Sauvaire**)

Nous avons alerté le Préfet du Gard (courrier de **Jean Marie Cambacérès** et dossier remis en main propre samedi 5 à Souvignargues par **Jean Denis Nouvel**)

Nous avons pris contact avec la DRAC pour un classement à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques de la véranda et des gradins.

Nous avons pris contact avec le responsable gardois de la fondation du patrimoine.

Nous avons eu une réunion à l'école Maintenon (sous la tutelle de l'UUR Ursulines de l'Union Romaine) avec la directrice et le président de l'Ogec. Il nous a été dit que l'UUR cherche un lieu pour une maison de retraite et Maintenon pourrait trouver à Prime-Combe un lieu pour des classes vertes, un centre de loisir le mercredi, l'accueil de groupe, des réunions... L'Ogec a déjà réfléchi aux modes de financement, et les locaux de l'UUR sont gérés par une association (AISA Association Immobilière Sainte Angèle.)

Nous avons organisé la réunion de ce jour, réunion d'information et d'écoute :

Les participants trouvent le prix de 450 000€ très avantageux pour l'acheteur, ils suggèrent : de demander que la salle Frère Paul soit exclue de la vente. **Jean Marie d'Arnal** fait remarquer que le spirituel ne se limite pas à la chapelle mais imprègne tout le site. Une participante fait remarquer que les frères sont exclus des réflexions et qu'on ne pense pas à eux. Plusieurs personnes, qui ne sont pas d'anciens élèves, demandent à recevoir l'Écho (c'est déjà le cas parmi les 251 cotisants), ce qui nous amène à envisager une évolution de la raison sociale de l'association : l'Amicale des Anciens pourrait devenir l'Amicale des Amis de Prime-Combe, ce qui augmenterait son espérance de vie.

Ce qui nous reste à faire :

Nous demandons aux trois signataires un moratoire de six mois

Nous allons rencontrer l'évêché et le préfet, nous demanderons à rencontrer à Paris la Congrégation de la Mission pour investiguer d'autres solutions : la congrégation religieuse des Ursulines pouvant être une heureuse alternative

M. Tessier, président de l'Ogec de d'Alzon suggère de créer une fondation pour acheter Prime-Combe et signer un bail à construction avec les Ursulines, nous allons le rencontrer, il met ses compétences à notre disposition.

Paul a demandé une rencontre avec les Apprentis d'Auteuil qui pourraient être un partenaire crédible.

-Un article dans les pages régionales de Midi Libre (plutôt que dans les pages

consacrées aux villages) pourrait avoir du poids.

Le travail ne manque pas et nous avons besoin de ce moratoire !

Une information importante pour l'avenir de Notre Dame de Prime Combe. On compte sur votre soutien.

AR

Bonjour à tous,

Le bureau de "l'Amicale des Anciens de Prime-Combe" vous convient à une réunion le samedi 16 novembre à 15h dans la salle Frère Paul.

L'objectif de cette réunion est double :

1- faire évoluer l'Amicale des Anciens en "Association des amis de Prime-Combe" qui sera désormais sa nouvelle dénomination. Cette décision sera prise par les anciens élèves réunis en Assemblée Générale extraordinaire.

2- L'assemblée générale extraordinaire sera suivie immédiatement de la première réunion de l'Association des amis de Prime-Combe. Vous pourrez intégrer le bureau, nous ferons le point sur nos démarches, et déciderons des actions à mener, des rapports avec les autorités ecclésiastiques et avec la presse.

Pourquoi une telle évolution ? Parce-que l'Amicale des anciens maîtres et élèves ne compte plus aucun ancien maître et d'année en année le nombre d'anciens élèves diminue. En l'ouvrant aux amis, nous aurons plus de visibilité, nous rajeunirons nos membres et nous pérenniserons nos activités.

C'est déjà un peu le cas, puisque nous accueillons déjà des épouses et des enfants d'anciens élèves ; et cela devient une nécessité en cette période où se joue l'avenir du Sanctuaire, le projet de vente étant toujours d'actualité.

Depuis la dernière réunion du 5 octobre, nous avons rencontré longuement une personne de l'évêché qui voit en nous une solution de recours, cependant nous n'avons pas eu de réponse à notre demande de moratoire.

Vous pouvez parler de cette réunion autour de vous, vous pouvez aussi nous communiquer le nom de personnes intéressées à rejoindre la future association des amis de Prime Combe.

A bientôt,

Le bureau de l'Amicale

Le bureau de "l'Amicale des Anciens de Prime-Combe" vous convient à une réunion le samedi 16 novembre à 15h dans la salle Frère Paul.

L'objectif de cette réunion est double :

1- faire évoluer l'Amicale des Anciens en "Association des amis de Prime-Combe" qui sera désormais sa nouvelle dénomination. Cette décision sera prise par les anciens élèves réunis en Assemblée Générale extraordinaire.

2- L'assemblée générale extraordinaire sera suivie immédiatement de la première réunion de l'Association des amis de Prime-Combe. Vous pourrez intégrer le bureau, nous ferons le point sur nos démarches, et déciderons des actions à mener, des rapports avec les autorités ecclésiastiques et avec la presse.

Pourquoi une telle évolution ? Parce-que l'Amicale des anciens maîtres et élèves ne compte plus aucun ancien maître et d'année en année le nombre d'anciens élèves diminue. En l'ouvrant aux amis, nous aurons plus de visibilité, nous rajeunirons nos membres et nous pérenniserons nos activités.

C'est déjà un peu le cas, puisque nous accueillons déjà des épouses et des enfants d'anciens élèves ; et cela devient une nécessité en cette période où se joue l'avenir du Sanctuaire, le projet de vente étant toujours d'actualité.

Depuis la dernière réunion du 5 octobre, nous avons rencontré longuement une personne de l'évêché qui voit en nous une solution de recours, cependant nous n'avons pas eu de réponse à notre demande de moratoire.

Vous pouvez parler de cette réunion autour de vous, vous pouvez aussi nous communiquer le nom de personnes intéressées à rejoindre la future association des amis de Prime Combe.

À bientôt,

Le bureau de l'Amicale

Voici le communiqué de l'association :

L'information selon laquelle le site de Notre Dame de Prime-Combe était en vente et pourrait être démantelé a suscité le désarroi et l'inquiétude tant parmi les anciens élèves que parmi les habitués, Gardois comme Héraultais, attachés au Sanctuaire. L'amicale des anciens élèves a proposé de s'ouvrir à tous et de devenir l'Association des Anciens élèves et des amis de Prime-Combe. Samedi 16 novembre, au cours d'une Assemblée Générale extraordinaire, cette modification de titre a été actée, et le Conseil d'Administration a accueilli de nouveaux membres. Tous s'engagent à maintenir l'intégrité et la spécificité du sanctuaire, à éviter toute opération mercantile, et travaillent à trouver un repreneur qui maintienne l'aspect social et humaniste qui a toujours prévalu depuis des générations.

La réunion s'est terminée en rendant hommage à tous ceux qui, par leurs oboles et leurs dons, ont permis d'acheter les terrains et de construire les bâtiments au nom et pour Notre Dame de Prime-Combe.

On peut joindre l'association à : prime-combe@orange.fr

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

AMICALE DES ANCIENS ELEVES ET DES AMIS DE PRIME COMBE

LE 16 NOVEMBRE 2024

SALLE FRERE PAUL A PRIME-COMBE

Personnes présentes : 36

Personnes excusées : 29

1) ACCUEIL DU PRESIDENT

Le président, Michel FAUCON, ouvre la séance en se félicitant de la tenue de cette première Assemblée Générale, désormais ouverte à tous les amis de Prime-Combe.

2) STATUTS

Il est procédé au vote des statuts, article par article.

Les statuts (voir document ci-joint) sont approuvés à l'unanimité.

3) ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les participants conviennent de reconduire les anciens élèves déjà en poste depuis le 1^{er} mai 2024 et sur appel à candidature, les personnes suivantes sont élues :

Magali AZAIS, Philippe BOUET, Jean Denis NOUVEL, Josette ROYO, Jacques SAUVAIRE. Il est proposé que Jean Louis COT et Gérard CHRISTOL soient membres d'honneur, il est également proposé que la municipalité de Fontanès soit représentée, la demande en sera faite par écrit.

Le nouveau Conseil d'administration se réunira dès la fin de l'Assemblée Générale.

4) INFORMATIONS

Paul MARTIN et Marcel RIVIERE informent l'assistance des démarches entreprises depuis la réunion d'information du 5 octobre :

1 - Rencontre le 8 octobre à la maison diocésaine avec M. RAYMOND, en charge du patrimoine immobilier du diocèse, et chargé du processus de la transaction. Il nous dit vouloir aller au bout du processus avec l'acheteur potentiel, mais il nous affirme que les conditions du diocèse seront fermes.

Il précise qu'il n'y aura pas de compromis de vente classique parce qu'il y a plusieurs parties prenantes, mais une promesse unilatérale qui ne prévoit d'obligations que pour l'acheteur.

Il souhaite mettre par écrit les promesses orales de l'acheteur. Il créera une Association Syndicale Libre avec un règlement de copropriété strict, ne pouvant être modifié qu'à l'unanimité, qu'il écrira lui-même.

En substance, il nous dit : ce projet n'est pas encore finalisé, il a une chance sur deux d'aboutir, et s'il aboutit, il a une chance sur deux d'être rentable.

En conséquence, il nous encourage à continuer à explorer des pistes, nous serons alors un recours.

2 – Même point de vue, en substance mais moins détaillé, du côté des Lazaristes.

Nous avons fait deux remarques au Père Provincial : pour nous, le Sanctuaire à préserver ne se limite pas à la chapelle et à la véranda, mais inclut toute la combe dans laquelle se déroulaient les fêtes et les processions. Et si la Congrégation de la mission est titulaire des titres de propriété, ce n'est pas avec l'argent de la congrégation que les terres ont été achetées ni les bâtiments construits mais avec les oboles des fidèles et des parents d'élèves, dont les Echos de Prime Combe dressaient la liste nominative

chaque trimestre. Ces oboles étaient données à Notre Dame de Prime-Combe et pour Notre Dame de Prime-Combe, et nous avons le devoir de respecter cette volonté.

3 – Rencontres avec l'OGEC de l'Institution Maintenon.

Au cours d'une première rencontre le 4 octobre, il avait été envisagé que la congrégation des Ursulines installent une maison de retraite à Prime-Combe, mais le choix s'est porté sur la rénovation de celle de Malet en Aveyron.

Au cours d'une deuxième rencontre le 13 novembre, il a été envisagé l'installation d'une école pour enfants autistes et polyhandicapés sous la responsabilité de Maintenon. Cela correspondrait à la mission reçue de la tutelle des Ursulines. Ce n'est pour l'instant qu'un projet qu'il va falloir monter, mais c'est une piste digne de Notre Dame de Bon Secours.

5) CLOTURE

Après une invocation à Notre Dame de Prime-combe, le président remercie tous les participants et invite les membres du Conseil d'Administration à se réunir pour procéder à la répartition des tâches et à déterminer le montant de la cotisation.

Le Secrétaire, Marcel Rivière

ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES ET DES AMIS DE PRIME-COMBE

STATUTS

Article 1 – Titre

« L'Amicale des Anciens de Prime-Combe », décide de modifier sa dénomination et de devenir :

« ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES ET DES AMIS DE PRIME-COMBE »

Son siège est à Notre Dame de Prime-Combe 30250 FONTANES.

Il s'agit d'une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901. Sa durée est illimitée, sauf en cas de dissolution.

Article 2 – Objet

Elle se propose de maintenir et de développer l'esprit de confraternité, ainsi que les liens d'amitié et de solidarité entre les membres de l'association.

Elle s'attachera à maintenir la spécificité et l'intégrité du sanctuaire et du site de Prime-Combe, dans ses aspects spirituels, humanistes, sociaux, matériels et environnementaux, qui sont les siens depuis l'origine.

Article 3 – Adhérents

Pour devenir membre de l'Association, tout postulant devra présenter sa demande au Conseil d'Administration qui statuera sur l'acceptation.

L'Association se compose :

1 – De membres actifs qui s'engagent à respecter les principes définis dans l'article 2 des présents statuts et à verser une cotisation annuelle prévue à l'article 7 des présents statuts.

2 – De membres d'honneur qui sont cooptés par le Conseil d'Administration en reconnaissance des services rendus à l'Association.

3 – De membres bienfaiteurs qui font un don significatif.

Les membres de l'Amicale des anciens élèves deviennent automatiquement membres de l'Association des anciens élèves et des amis de Prime-Combe.

La qualité d'adhérent se perd par démission, décès ou absence non motivée de cotisation.

Article 4 – Administration

L'Association est administrée par un Conseil d'Administration (CA) de quinze membres maximum, plus les membres d'honneur dont le nombre n'est pas limité.

Le CA peut valablement délibérer dès lors que plus de la moitié des membres sont présents ; il est habilité à recevoir des pouvoirs.

Article 5 – Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est nommé par l'Assemblée Générale (AG) au scrutin public, ou au scrutin secret sur demande de l'un des membres de l'assemblée, et à la majorité des membres présents. Il est renouvelable par tiers tous les trois ans. Les membres en sont rééligibles.

Le Conseil d'Administration choisit le Président en priorité parmi les anciens élèves, le Vice-Président en priorité parmi les amis, le Secrétaire et le Trésorier de l'Association, au besoin le secrétaire et le trésorier adjoints. Le Conseil d'Administration définit les grandes orientations de l'association, il arrête le budget et les comptes annuels de l'association.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre toutes les décisions qui ne sont pas de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale.

Seul il a le pouvoir de présenter à l'Association les modifications à apporter aux statuts.

Toute proposition de modification devra être envoyée par écrit au CA huit jours au moins avant l'Assemblée Générale

Seul il a la possibilité de proposer à l'AG l'achat et la vente de biens immobiliers directement en rapport avec l'objet de l'association, qu'il devra, au besoin, gérer en bon père de famille.

Article 6 – Assemblée Générale

L'Assemblée Générale ordinaire se réunit annuellement à Prime-Combe le 1^{er} mai. Le Conseil d'Administration peut proposer d'autres réunions, ordinaires ou extraordinaires, à d'autres dates. Une Assemblée Générale, ordinaire ou extraordinaire, peut être convoquée sur demande d'un tiers des adhérents.

Tous les membres de l'Association sont convoqués individuellement. L'Assemblée entend et approuve les rapports du Secrétaire et du trésorier sur les opérations de l'année et la situation de l'Association. Elle procède à l'élection des membres du CA. Elle délibère sur les modifications des statuts proposées par le CA.

Ses décisions obligent les absents quel que soit le nombre des présents.

Chaque membre présent peut recevoir le pouvoir d'un membre absent. (10 pouvoirs au maximum pour une personne)

Article 7 – Ressources

La Caisse de l'Association s'alimente par des dons et par une cotisation annuelle payable par tout moyen le jour de l'Assemblée Générale. Son montant sera déterminé en Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration.

L'Association peut percevoir toutes autres ressources autorisées par la loi : dons, subventions, ou toute recette qu'elle jugera utile de développer.

Article 8 – Dépenses

Sont à la charge de l'Association :

1 – Les frais d'administration (assurances, réunions...) et d'impression du Bulletin annuel.

2 – Les honoraires des messes.

Article 9 – Bulletin

Un Bulletin sera publié chaque année après l'Assemblée Générale et adressé à tous les membres de l'association.

ANNEXES

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Michel FAUCON	Président
Philippe BOUET	Vice-président
Jean Marie d'ARNAL	Président d'honneur
Marcel RIVIERE	Secrétaire
Alain JUNY	Secrétaire honoraire
Max BONNET	Trésorier
Josette ROYO	Chargée de communication
Magali AZAIS	Membre
Jean Pierre BARTHES	Membre
Paul MARTIN	Membre
Frédéric MOREL	Membre
Jean Denis NOUVEL	Membre
Jacques SAUVAIRE	Membre
Philippe BRESSON	Vice-Président honoraire
Gérard CHRISTOL	Membre honoraire
Jean Louis COT	Membre honoraire

Gui JEANJEAN

Emile TESTE †

Victor DI BERNARDO †

Gérard GUIRAUDET †

Jean LACHAUD †

Roland PECOUL †

Jean Pierre RENOUARD †

Michel VIGROUX †

Membre honoraire

Secrétaire perpétuel

Membre honoraire

Membre honoraire

Membre honoraire

Membre honoraire

Membre honoraire

Membre honoraire

COTISATION

La cotisation est libre, et identique pour les individuels comme pour les couples.

Cette cotisation inclue l'envoi du bulletin annuel.

Il est suggéré une cotisation minimale à 30€.

COMMUNICATION

Un courrier sera envoyé à Mgr l'Evêque et au maire de Fontanès l'informant des modifications de l'association.

Il sera indiqué au maire de Fontanès que nous serions honorés de compter un conseiller municipal au Conseil d'Administration, lui précisant que le nom de Gilles ROUMAJON a été suggéré.